

Droit fiscal

● (1540)

Toutefois, après examen et sur la foi des questions et réponses du ministre aujourd'hui, je ne crois pas me tromper en disant que le régime n'aidera pas ceux dont je parlais et à qui je croyais que le ministre et le gouvernement destinaient une aide. Je le dis parce que les seules personnes capables de bénéficier du régime sont celles qui peuvent économiser \$1,000 ou \$2,000 ou, en fait épargner quelque partie de ce soit de leurs revenus à cette fin.

Nous pensions que le programme encouragerait l'industrie de la construction en lui permettant de construire de nouvelles maisons pour les nouveaux propriétaires. On nous apprend que le contribuable n'est pas tenu d'acheter une maison neuve et que même ceux qui ont été propriétaires d'un nombre quelconque de maisons peuvent s'inscrire à un régime enregistré d'épargne-logement. Je signale au ministre que son projet semble favoriser les riches et tout millionnaire qui a pu posséder un nombre x de maisons au cours de sa vie et qui loue maintenant un appartement peut bénéficier du régime. Je veux savoir si c'est là ce que le gouvernement prévoyait faire.

M. Alexander: J'invoque le Règlement, monsieur le président. La question était très importante. Peut-être le ministre voudrait-il qu'on la répète?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je n'ai rien à en dire, mais je puis difficilement concevoir qu'un vieux millionnaire vivant en appartement dans le Shaughnessy Heights se serve de ce procédé pour retourner vivre dans une maison.

Des voix: Bravo!

M. Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur le président, je n'ai parlé du millionnaire que pour donner un exemple grotesque. Prenons par exemple l'un des sous-ministres du gouvernement du ministre.

M. Fairweather: Il y a là beaucoup de millionnaires.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Il faudrait au moins appartenir au cabinet du premier ministre pour avoir de l'argent de côté. Le fait est que le régime est accessible à toute personne qui a déjà été propriétaire d'un nombre quelconque de maisons. Il a été démontré par une question de mon honorable collègue, le député de Kingston et les Îles, que l'échange entre les conjoints peut se poursuivre, de sorte que deux conjoints peuvent tirer parti de ce régime. Une personne riche, où qu'elle habite—tous les riches n'habitent pas Shaughnessy: il en est qui vivent à Westmount—peut tirer parti de ce régime. Je doute que ce soit là ce qu'ait voulu le gouvernement. Je demande donc au ministre si son régime était voulu pour profiter à ces gens-là plutôt qu'aux jeunes ménages canadiens qui peinent pour s'acheter une maison.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je songeais surtout aux jeunes gens, monsieur le président. Le régime serait virtuellement impossible à administrer si nous devions exiger du contribuable qu'il n'ait jamais été propriétaire d'une maison. Nous avons donc une situation d'évaluation volontaire. On peut vérifier si le contribuable à un moment donné a ou n'a pas une maison. D'avoir à s'assurer qu'il n'a jamais été propriétaire dans le passé rendrait l'évaluation et l'administration de cette disposition pour ainsi dire impossible.

Voici ma deuxième réponse au représentant: les gens n'organisent vraiment pas leurs affaires pour déménager

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

d'une maison à l'autre, surtout pas ceux qui disposent du revenu mentionné par le député, et ainsi profiter de cette exemption qui intéresse surtout les jeunes qui en ont besoin pour avoir une famille.

M. Gilbert: Monsieur le président, c'est une heureuse coïncidence que nous discutons de cet article du bill de l'impôt sur le revenu à un moment où le Canada connaît une grave crise du logement; je me permettrai de rappeler au ministre l'exposé budgétaire du 18 novembre dans lequel il insistait sur la gravité de la situation et présentait le régime enregistré d'épargne-logement en ces termes: ... ce régime fournira une nouvelle et importante source de fonds hypothécaires qui permettront de financer la construction des nouvelles habitations dont le pays a besoin.

Je rappelle au ministre des Finances que le ministre d'État responsable du logement a dit que l'objectif, pour 1975, était la construction de 210,000 logements; la SCHL vient de publier un rapport sur les mises en chantier du mois de janvier. Voici ce qu'il dit:

Le taux désaisonnalisé annuel pour le mois de janvier était de 175,000 mises en chantier pour toutes les régions, d'après les chiffres provisoires publiés aujourd'hui par la Société centrale d'hypothèques et de logement, contre 177,500 en décembre, 174,600 en novembre et 177,300 en octobre.

J'espère que le ministre des Finances se rend compte qu'il y a une tendance à la baisse et que nous sommes loin de l'objectif de 210,000 logements. Dans un discours prononcé le 3 février devant l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a dit que nous devons envisager la situation carrément, que nous avons un grand défi à relever et qu'il fallait relancer l'industrie du logement. Il nous faut entreprendre 210,000 mises en chantier cette année, seulement pour répondre au besoin croissant et empêcher la situation de s'aggraver.

Il a aussi indiqué dans son discours que certains prévisionnistes privés avaient affirmé que l'entreprise domiciliaire pourrait tomber à 172,000 mises en chantier en 1975, mais qu'à la fin de janvier, il y avait de 170,000 à 175,000 nouveaux logements en chantier. Cet état de chose suscite une très grave question concernant l'attitude du ministre des Finances et du ministre d'État chargé des Affaires urbaines et certains trucs auxquels ils ont recours pour augmenter la construction domiciliaire et atténuer le grave problème du logement. Je suis porté à croire que le truc du régime enregistré d'épargne-logement est en fait une plaisanterie destinée à séduire les riches et à leur éviter de lourds impôts.

J'aimerais demander au ministre comment nous accroîtrons les fonds hypothécaires en ce qui concerne le problème du logement. Le problème pour le moment n'est pas, à mon avis, un manque de fonds hypothécaires. Le véritable problème, réside dans le nombre insuffisant des mises en chantier et le prix exorbitant des loyers et des taux d'intérêt. J'aimerais demander au ministre comment sa proposition aidera à réduire le coût du logement au pays. En réalité, cette mesure aide les riches, parce que, en mettant les choses au mieux, un couple ayant un revenu modéré pourra épargner environ \$200, et sur une épargne de cet ordre, l'économie d'impôt sera de \$40 ou \$50. Par contre, les personnes ayant des revenus plus élevés pourront épargner \$1,000, ce qui permet une économie d'impôt de \$400 à \$500.

Je comparerai ce programme au régime enregistré d'épargne-retraite. En 1972, 83 p. 100 des personnes inscrites à des régimes enregistrés d'épargne-retraite avaient un revenu de plus de \$10,000, et 60 p. 100 gagnaient plus de